

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 AVRIL 2026

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le vingt-huit avril deux mille vingt-six, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Madame Emmanuelle MENARD, Présidente.

Membres : 75 – Quorum : 38

Présents (69 dont 1 suppléant) : Emmanuelle MENARD, Pascal LAGOGUEE, Yves CHOUTEAU, Roland MOREAU, Sylvie BAZANTAY, Dany GRELLIER, Jérôme BARON, Magali HERISSE, Johnny BROSSEAU, François MARY, Nathanaël DE FOMBELLE, Philippe BARON, Bruno BODIN, Pierre BUREAU, Sophie BESNARD, Cécile VRIGNAUD, Denis PRISSET, Christine SOULARD, Jean-Claude METAIS, Chantal APPARAILLY, Jean-Baptiste FORTIN, Rodolphe ROUE, Serge BOUJU, Philippe AUDUREAU, Jean-François PAULET, Jean-Marc BERNARD, Christophe GODET, Frédéric BARANGER, Dominique BAUDOUIN, Olivia BAUDRY, Béangère BAZANTAY, Audrey BELAUD, Jacques BELIARD, Patrice BOCHE, Jean-Pierre BODIN, Marie-Line BOTTON, Edward BURON, Yannick CHARRIER, Olivier DOYEN, Michel-Pierre DUBOIS, Florence ERISSE, Pascale FERCHAUD, Sylvie FOUILLET, Maryline GABORIEAU, Vianney GARREAU, Virginie GIL, Laurent GOBIN, Aurélie GREGOIRE, Etienne HUCAULT, Benjamin HUVELIN, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Joël MICHENEAU, Jean-Michel MONNEAU, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Pierre MORIN, Maryse NOURISSON-ENOND, Luc POIROT, Elina PREAULT, Cédric RAFFIN, Thomas RICARD, Séverine ROBIN, Nathalie ROUSSELOT, Damien SIMONNEAU, Malvina TALBOT, Antoine TRANCHET, Véronique VILLEMONTAIX, Cédric VION, Jean-Michel MONNEAU (suppléant de Dominique MALLAISE).

Pouvoirs (4) : Sandra CAILTON pouvoir à Yannick CHARRIER, Annie MORIN pouvoir à Emmanuelle MENARD, Karine PIED pouvoir à Aurélie GREGOIRE, Patricia YOU pouvoir à Vianney GARREAU.

Absents (6) : Nathalie BERNARD, Sandra CAILTON, Annie MORIN, Karine PIED, Anne-Marie POITOU, Patricia YOU

Date de convocation : 16-04-2026

Secrétaire de séance : Magali HERISSE.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et la Commission Départementale d'aménagement cinématographique (CDACI) : désignation des représentants

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code l'urbanisme ;

Vu les articles L751-2 et suivants et R751-1 à R751-5 du Code du Commerce ;

Vu le Code du cinéma et de l'image animé et notamment son article R212-6-1 ;

Vu la loi n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises.

Il s'agit de désigner deux représentants de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais à la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) et à la Commission Départementale d'aménagement cinématographique (CDACI).

Conformément à l'article L751-2 susvisé, « ...la CDAC est composée de 4 personnalités qualifiées et de 7 élus, dont le président de l'EPCI à fiscalité propre dont la commune d'implantation est membre ou son représentant et le président du syndicat mixte ou de l'EPCI chargé du SCOT dans le périmètre duquel est située la commune d'implantation ou son représentant, ou à défaut, le maire de la commune la plus peuplée de l'arrondissement ou à défaut, un membre du conseil départemental... ».

Il est précisé que « Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats..., il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ».

L'article R212-6-1 du Code du cinéma et de l'image animé dispose que les modalités de représentation des EPCI dans les CDACI obéissent à des règles identiques à celles posées pour la CDAC.

Il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais désigne deux représentants titulaires au titre de l'EPCI et du SCOT et leurs deux suppléants qui seront amenés à siéger au sein de la CDAC et de la CDACI.

A cet effet, il est proposé de désigner les représentants suivants :

REPRESENTANTS A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL ET A LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT CINEMATOGRAPHIQUE		
	CANDIDATS TITULAIRES	CANDIDATS SUPPLEANTS
Au titre de l'EPCI	Roland MOREAU	Philippe BARON
Au titre du SCOT	Roland MOREAU	Philippe BARON

Le conseil communautaire est invité à :

- **désigner ses représentants titulaires et suppléants tels que mentionnés ci-dessus, pour siéger au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commerciale des Deux-Sèvres et de la Commission Départementale d'aménagement cinématographique des Deux-Sèvres ;**
- **autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Transmis en préfecture le **07 MAI 2026**

Notifié ou publié le **07 MAI 2026**

La Présidente,

-certifie sous sa responsabilité le caractère
exécutoire de cet acte

-informe que le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois
à compter de la présente notification/ou publication.

DEL-CC-2026-114



Pour extrait conforme,
La Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,
Emmanuelle MENARD,